

NÎMES (GARD) ■ Des anti-corrída roués de coups dans une arène

Un manifestant icaunais raconte

Une manifestation anti-corrída a dégénéré, le week-end dernier à Rodilhan, près de Nîmes. Patrick Sacco, le président de l'association icaunaise Respectons était dans les rangs des militants. Il raconte.

Franck Morales

franck.morales@centrefrance.com

La vidéo tourne en boucle sur la toile. Samedi 8 octobre, une centaine de défenseurs de la cause animale s'étaient donné rendez-vous dans les arènes de Rodilhan, près de Nîmes, pour empêcher la tenue d'une corrida. Réunis en cercle et enchaînés les uns aux autres au milieu de l'arène, les militants ont été arrosés, traînés et frappés au sol par certains aficionados. La scène a duré un gros quart d'heure et a fait une vingtaine de blessés dans les rangs des manifestants.

« Barbarie »

Patrick Sacco, président de l'association Respectons, basée depuis 1997 à Saint-Léger-Vauban, était venu gonfler les rangs des militants. Quatre jours après les incidents, il dit être encore « marqué » par ce « déchaînement de violences ». « La situation a vite dérapé. On avait pour consignes de ne pas



COUPS. Certains aficionados ont roué de coups les militants assis au milieu de l'arène. PHOTO D.R.

répondre aux provocations, ni aux coups. Eux, ont montré leur férocité en molestant les manifestants restés dans les gradins et en distribuant des coups de pieds et de poings à ceux assis au milieu de l'arène. »

Les images témoignent de l'intensité de la violence : les militants sont tirés par les bras, les jambes, les cheveux. Les jeunes femmes sont les premières visées. « On a basculé dans l'hystérie, les spectateurs réclamant la mise à mort de la bête. Sauf que

c'est nous qui étions dans l'arène. »

Les gendarmes prévenus par les militants sont arrivés sur place une douzaine de minutes plus tard. Sur la vidéo, les militaires laissent les aficionados poursuivre l'évacuation plus que musclée des militants. « On leur a montré les auteurs des violences pour qu'ils les interpellent, mais ils n'ont pas donné suite. Après coup, on a appris que le maire du village était dans les tribunes. Il n'est jamais intervenu. Sans l'appel au

calme de certains organisateurs, le bilan aurait pu être plus lourd. »

Le collectif « Sauvons les animaux » fonde son action sur l'application stricte de l'article 521 du code pénal qui interdit la pratique de « sévices graves ou actes de cruautés envers les animaux. » « Au nom d'une tradition locale, ces actes de barbarie restent impunis. En se taisant, la loi cautionne une pratique d'un autre temps », estime Patrick Sacco. ■

➔ **Internet.** www.respectons.org/